

MINISTÈRE

Le détail des crédits d'État à la création en 2018

L'étude des annexes au projet de budget 2018 permet de préciser la répartition des crédits à la création. Les tableaux restituent les trois grandes catégories de crédits. De petites évolutions sont à remarquer en ce qui concerne les crédits d'intervention. Les scènes labellisées bénéficient d'un coup de pouce en fonctionnement. Les équipes artistiques devront compter davantage sur leurs actions d'éducation culturelle et artistique à travers des projets et des résidences.

LES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX en millions d'euros

NOM	2017	2018	2008
Opéra national de Paris	97,3	97,3	→ 109,5
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	34,7	34	↘ -
Comédie-Française	25,4	25,3	↘ 26,3
EPPGHV (La Villette)	21,7	21,2	↘ 27,1
Caisse nationale de retraite de l'ONP	14,1	14	↘ -
Théâtre national de Chaillot	13,7	13,5	↘ 13,6
Théâtre national de l'Odéon	12,5	12,5	→ 12,2
Opéra-Comique	11,2	11,4	↘ 9,4
Théâtre national de Strasbourg	9,7	9,6	↘ 9,8
Théâtre national de la Colline	9,6	9,5	↘ 9,6
Centre national de la Danse	9	9	→ -
Orchestre de Paris	7,9	7,9	→ 9
Ensemble intercontemporain	3,9	3,9	→ -
Caisse de retraite Comédie-Française	3,5	3,3	↘ -
CNV	0,9	0,9	→ -
Total	275,2	273,4	↘

Les opérateurs de l'État voient leurs subventions diminuer de 2 millions d'euros par rapport à 2017. Ceux d'entre eux qui doivent faire face à «des besoins de financement spécifiques», sont exemptés de baisse, explique le ministère. Le théâtre de l'Opéra-Comique est seul à bénéficier d'une hausse de 0,25 M€, «pour financer les besoins nouveaux en année pleine résultant de la réouverture de l'établissement». Du côté des investissements (ne figurant pas sur le tableau), les ouvertures de crédits sur plusieurs années sont en forte hausse à 51,5 M€ en raison du lancement de la Cité Berthier : 27 M€ de crédits ouverts dont 5 millions payables en 2018 pour les études.

CRÉDITS D'INTERVENTION GÉRÉS EN CENTRALE

NOM	2017	2018	
Aides à la création et aux nouvelles écritures	4,28	4,29	↗
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	14,9	15,37	↗
Soutien à la création cirque et des arts de la rue	-	1,16	
Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion	18,9	18,54	↘
Recherche, ressource et valorisation du patrimoine	14,24	14,50	↗
Festivals et résidences	10,4	10,5	↗
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant	8,4	6	↘
Total crédit d'intervention en fonctionnement	71	69	↘

En ce qui concerne le soutien aux équipes artistique, 450 000 euros sont prévus en plus pour l'accompagnement en convention des directeurs d'institutions ayant achevé leur mandat. La baisse figurant à la dernière ligne «structuration» s'explique par le transfert du financement du fonds de professionnalisation et de solidarité sur l'action 224 du budget de la culture (transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

CRÉDITS D'INTERVENTION DÉCONCENTRÉS

STRUCTURES LABELLISÉES ET RÉSEAUX	2017	2018	
Centres dramatiques nationaux	59,5	60,7	↗
Scènes nationales	53,8	58,3	↗
Opéras nationaux en région (et maisons d'opéras)	29,3	28	↘
Orchestres nationaux en région et opéras en région	21,2	22	↗
Centres chorégraphiques nationaux	13,3	15,3	↗
Scènes de musiques actuelles	11,7	12,2	↗
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	4	4,8	↗
Centres nationaux de création musicale	2,3	2,5	↗
Pôles nationaux du cirque	2,9	3,7	↗
Centres de développement chorégraphique nationaux	2,3	3,3	↗

L'ensemble «scènes labellisées» voit progresser ses subventions, auxquelles s'ajouteront des aides à l'action artistique et culturelle du programme 224 (Transmissions des savoirs et démocratisation culturelle).

HORS LABELS	2017	2018	
Scènes conventionnées	11	11,8	↗
Structures de création et de diffusion théâtre	9,3	8,7	↘
Structures de création et de diffusion musicales	6,3	4,8	↘
Structures de création et de diffusion chorégraphique	2,9	1,9	↘
Structures de création et de diffusion pluridisciplinaires	4	2,8	↘
Lieux de fabrication arts de la rue	0,7	0,4	↘

La hausse attribuée aux scènes conventionnées s'accompagne d'une réduction de leur nombre (de 131 à 121). L'ensemble «autres lieux non labellisés» connaît un repli. Le financement du programme des ateliers de fabrique artistique (1,65 M€), créé en 2016, sera pris en charge sur le programme 224. Le ministère justifie cela par leur contribution au développement de l'accès de tous à la culture.

ÉQUIPES ARTISTIQUES CONVENTIONNÉES	2017	2018	
Théâtre et domaines connexes	23	21,4	↘
Ensembles musicaux et vocaux	10	8,4	↘
Compagnies chorégraphiques	4,7	4,5	↘

Le nombre d'équipes conventionnées passera de 484 à 461.

ÉQUIPES NON CONVENTIONNÉES	2017	2018	
Théâtre et domaines connexes	5,9	4,4	↘
Ensembles musicaux	3,4	4,2	↗
Compagnies chorégraphiques	4	4	→

Les aides aux équipes artistiques feront l'objet d'un «examen approfondi dans un souci d'équité territoriale». Les équipes répondant aux critères de présence sur le territoire bénéficieront de soutiens, depuis le programme 224, qui devraient, en principe, compenser cette baisse.

FESTIVALS	2017	2018	
Festivals de théâtre et domaines connexes	1,6	1,8	↗
Festivals musicaux	4	3,9	↘
festivals chorégraphiques	1,4	1,1	↘

À noter une réduction du nombre de festivals soutenus, de 182 à 149.

RÉSIDENCES	2017	2018	
Résidences dramatiques et domaines connexes	1,6	2,7	↗
résidences musicales	1,4	1,5	↗
Résidences chorégraphiques	1,3	1,1	↘
Résidences pluridisciplinaires	0,5	0,2	↘

Présentées comme des laboratoires de recherche et de création, les résidences visent aussi, rappelle le ministère à élargir les publics dans le cadre de démarches de sensibilisation, de formation et d'action culturelle. De plus, le plan jeunesse et territoires délaissés, doté de 2,5 M€ en 2017, est remplacé par «Nouvelles labellisations et renforcement des marges artistiques» (2,6 M€), ce qui laisse une marge d'accueil de nouveaux établissements dans les réseaux.